



Catastrophe naturelle

Vos démarches

1

**Déclarer le sinistre auprès de votre assureur
sous 5 jours (photos à l'appui)**

2

**Adresser une copie de cette déclaration
à la Mairie de Lorgues**

(Une urne est prévue à cet effet dans le hall de la Mairie)

